

LA MISE A JOUR



BSE de Marseille-Port : nous disions vrai !!!

En ce printemps 2018, à l'heure où les collègues entament leur 4^e année de séjour dans les Algécos de chantier « de luxe » dans l'attente de la livraison du nouveau bâtiment de la brigade prévue cette année, il est temps de revenir sur cette triste affaire.

En mars 2015 la CGT avait introduit un recours en référé devant le Tribunal administratif de Marseille contre la décision du DI de déménager brutalement les agents sur le site de la Brigade Nord en dénonçant à la fois les conditions de précarité qui étaient prévisibles ainsi que le mépris du dialogue social caractérisé par le refus de l'administration de faire droit à une demande d'expertise réclamée par le CHSCT sur les aspects santé/sécurité liés à cet important dossier.

La défense de l'administration consista à prétendre que le séjour dans les modulaires aurait un caractère très temporaire (10 à 15 mois), le temps de faire construire un nouveau bâtiment à côté de celui de la brigade Nord.

Dans sa décision rejetant notre demande en référé, le TA se rangeait derrière les arguments de la DI en motivant que nous ne démontrions pas que le caractère provisoire devait s'étendre au-delà des 15 mois donnés par le DI et qu'il n'était pas avéré que les conditions d'accueil étaient contestables.

On sait très bien maintenant ce qu'il en a été des conditions de vie dans ces Algécos : multiples problèmes de plomberie, refoulements d'égout, odeurs, vétusté... Tout ceci a nécessité de nombreuses et coûteuses interventions.

Le rapport de visite du CHSCT présenté lors de la séance du 16 mars 2018 est on ne peut plus parlant sur les sujets santé/sécurité : les algécos ont été mal implantés (non respect du niveau), ils sont très dégradés et les coûts d'entretien ont explosé sans pour autant permettre d'aboutir à des conditions de séjour acceptables. Réponse du DR de Marseille : « Aucun commentaire, tout a été dit ! »

Qui disait vrai il y a trois ans ?

Et la durée de 15 mois ? Cet argument exposé au juge n'était-il pas mensonger ?

Trois longues années se sont écoulées et les agents y sont encore ! Trois longues années qui ont vu le délai de 15 mois expirer, suite à quoi l'administration a dû payer le propriétaire de ces algécos poubelles pour les louer tout en devant payer les fréquentes interventions de plomberie...

Qui disait vrai ?

Concernant l'extension de la BSE de Marseille-Port, le budget de construction est passé de 800 000€ à 1M€ ! Et on peut d'ores et déjà déplorer que le local social est complètement inadapté pour une brigade dont l'effectif est calibré à 64 agents.

On ose d'ailleurs espérer que des garanties ont été données sur le fait que ce million d'euros sera amorti dans la durée puisque nous rappelons que la douane n'occupe le site que sous un régime d'autorisation d'occupation temporaire (AOT).

Tout ceci pour rappeler que la position de la CGT défendue en 2015 était pertinente, du point de vue des conditions hygiène et sécurité mais aussi du point de vue de la bonne et saine gestion financière de ce dossier.

En des temps où on rabote les effectifs au détriment des missions au nom de la rigueur, il serait bon de s'en souvenir.

Nous disions vrai lorsque nous dénoncions les conditions brutales du déménagement sur le site de la Brigade Nord et nous aurions dû être suivis dans notre demande d'expertise formulée en CHSCT. Mais les choix imposés aux forceps par l'administration ont été de sacrifier les conditions de travail des agents au prix d'un coût finalement devenu exorbitant. En tirera-t-elle les conséquences ?





VIGIPIRATE, GILET LOURD et GPB féminins

Mail envoyé ce jour au directeur général :

Faisant suite aux justes interrogations des collègues sur le sujet ,notre secrétaire national vient de questionner le DG sur le sujet.Vous trouverez ci-dessous le contenu du courriel qui lui a été adressé :

Monsieur le Directeur général,

Nous sommes passé à un niveau inférieur dans le cadre de Vigipirate et aucune décision claire n'est affichée par la Direction générale concernant le port du gilet lourd .

*Nous sommes passés de "**Risque attentat**" où le port du gilet en mission est obligatoire tout le temps à "**Sécurité renforcée -risque attentat**" où normalement le port devrait être allégé (sauf secteurs et missions particulières, nuit).*

Ceci permettrait de réduire la fatigue et les contraintes des collègues sur le terrain en sachant que le port du gilet classique reste obligatoire .

Déjà des collègues le demandent et questionnent leur hiérarchie. Celle-ci répond systématiquement que la DG n'a transmis aucune nouvelle instruction.

Pourtant, une évolution est possible et prévue . Le risque est que des collègues prennent l'initiative, sans garde fou, de ne pas le porter, car le port est extrêmement contraignant physiquement.

C'est la raison pour laquelle je sollicite votre bienveillance afin d'informer les agents par une nouvelle instruction.

Je profite également de ce message pour évoquer le problème des gilets pare balles classiques féminins.

Dans certaines brigades, les agentes ont des gilets qui datent de 2002 et 2006 dans un état catastrophique, état principalement du à l'usure et aux mauvaises conditions de stockage.

Nous avons d'ailleurs demandé, après les attentats de 2015, que nous soient communiquées les conclusions du test de sécurité opéré sur les gilets pare-balles, ce qui n'a jamais été fait malgré les promesses de la sous-direction B.

*Cela fait maintenant **deux ans** que les militants font remonter ces problèmes au niveau des DR et DI, notamment à l'occasion des discussions sur le DUERP, sans effet à ce jour.*

Merci donc de bien vouloir nous communiquer cette étude balistique dans son intégralité et nous informer des délais de livraison concernant les dotations en gilets par-balles féminins.

Dans l'attente de vous lire, veuillez accepter, Monsieur le Directeur général, mes salutations respectueuses.

*Pour le **SNAD CGT**,
Manuela DONÀ*

Toujours à votre écoute,
Adhérez au SNAD CGT !

www.cgtdouanes.fr
cgt-marseille@douanes.finances.gouv.fr

Biberine immobilière à l'hôtel des douanes

Les années récentes ont vu de nombreuses réorganisations se mettre en place avec des volets immobiliers importants.

Nous citerons la création de la Recette interrégionale, le CODM, le CODT, la fermeture programmée du site d'Allar avec un redéploiement partiel des effectifs sur Schuman, autant de dossiers lourds qui allaient de pair avec des aménagements immobiliers d'ampleur...

Le hic c'est que les structures ont été mises en place alors que l'immobilier n'est pas près de suivre.

1^{er} exemple au COD maritime recalibré à 14 agents. Même si les collègues ne travaillent pas tous en même temps au même endroit, les conditions actuelles sont parfaitement indignes. L'espace de travail est trop réduit s'agissant d'agents qui travaillent en H24 et qui restent concentrés sur des longues durées sur un espace trop exigü dans l'attente des travaux qui ont été présentés l'année dernière en GT immobilier.

2^e exemple avec la Recette Interrégionale dont la création a été actée en CT avec abondement d'effectifs liés à la charge de travail supplémentaire mais qui devra attendre pour ce qui concerne les aménagements immobiliers annoncés.

3^e exemple avec le projet annoncé de fermeture du site Allar (bureau de Marseille-Port), éclaté entre le hangar 17 du GPMM et l'hôtel des douanes à Schuman, *quid* en cas de décision préfectorale ordonnant de quitter la rue Allar dans la mesure où les travaux nécessaires au relogement des collègues à Schuman sont en stand by pour une durée indéterminée ?

Nous citons également le bureau de la formation professionnelle où des travaux ont commencé avant d'être suspendus. Les collègues sont-ils appelés à vivre dans un chantier durablement ?

Nous évoquerons aussi la réalisation suspendue d'un local de repli pour personnes à mobilité réduite qui doit être mise en œuvre dans le cadre des aménagements obligatoires en matière de prévention des incendies sur l'hôtel des douanes.

Notre propos ici n'est nullement de mettre en cause le travail de nos collègues du PLI qui ont planché durement sur tous ces dossiers en s'entourant des avis d'experts programmistes et économistes. Ils ont agi sur les instructions de leur hiérarchie, qui elle-même en a tenu informée notre Direction générale. Beaucoup d'énergie pour rien.

Or cette dernière a tout stoppé au motif que l'ensemble des travaux projetés sur Schuman relève d'un marché public global qui devra être traité et financé en bloc. Il n'est donc plus question de faire avancer ces projets partie par partie et les choses restent pour l'instant en l'état.

Lors du dernier CT, le DI nous a par ailleurs informé que le montant global des travaux (de l'ordre de 5M€) était tel qu'il doit faire l'objet d'une validation au niveau ministériel.

Ceci signifie des délais d'instruction supplémentaire, des études complémentaires, des appels d'offre à revoir et un financement qui, au stade actuel, n'est même pas assuré !

Pendant ce temps-là les collègues des services concernés évoluent dans de mauvaises conditions avec des normes non-respectées en matière d'espace des locaux de travail.

On a donc encore une fois mis la charrue (des réorganisations) avant les bœufs (l'immobilier), au détriment des collègues qui voient leurs conditions de travail se détériorer sans perspective d'amélioration sur le court terme !

La CGT restera très vigilante sur ces questions et nous demandons au DI de nous tenir informés des délais envisagés pour la pleine réalisation des travaux sur ces services.

Nous rappelons que l'employeur a l'obligation d'offrir à ses agents des conditions de travail conformes aux règles en matière de santé, hygiène et sécurité et nous prendrons toutes les initiatives utiles pour les faire respecter.

Des rémunérations au régime sec !

De janvier 1994 à juillet 2016, notre point d'indice a progressé de 19,4 % alors que l'inflation s'élevait sur la même période à 39,15 %, soit un décrochage de 20 % des salaires au regard de l'augmentation du coût de la vie, du logement et des dépenses de santé.

N'oublions pas non plus qu'une brutale glaciation indiciaire nous a frappé au cœur de l'été 2010 avant qu'un « dégel » survienne en juillet 2016...

Mais il faut bien se rendre à l'évidence que les mécanismes qui président à la revalorisation de notre point d'indice fonctionnent à l'inverse de ceux qui causent le réchauffement climatique global puisque le ministre du budget du gouvernement a décidé à l'automne dernier une nouvelle période de gel pour l'année 2018... sous l'ère Macron, on refroidit les salaires plus facilement que le climat.

Le constat est réel à l'examen du rapport entre revalorisation indiciaire et inflation : nous avons clairement perdu en pouvoir d'achat durant les deux dernières décennies.

Mais il y a le dispositif PPCR nous direz-vous ?

Dispositif quasi-caritatif consistant à l'octroi de quelques points d'indice supplémentaires chichement comptés et financés pour partie par une diminution des points servant au calcul du régime indemnitaire, pour une autre partie par la fin du système des réductions/majorations d'échelons et une révision des taux de promotions. Mais il ne faut pas oublier que PPCR est aussi adossé à son pendant indemnitaire, le RIFSEEP (le régime indemnitaire en fonction des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) qui institue une part indemnitaire fixe (l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) et une part variable (le complément indemnitaire annuel) en fonction de la tête du client et qui ne sera nullement garanti d'une année sur l'autre. Tout cet échafaudage branlant repose sur de nouvelles bases de calcul prenant en compte les sujétions particulières des postes, leur niveau d'expertise. Et il n'est pas sûr du tout que les agents s'y retrouvent... Exemple, un agent muté et exerçant de nouvelles fonctions, peut perdre en expertise et *de facto* voir son régime indemnitaire diminuer : système pervers pouvant contraindre nombre de collègues à un arbitrage entre un désir de mobilité géographique et un maintien de son niveau de rémunération.

Autant de raisons qui ont conduit la CGT à ne pas souscrire à ce marché de dupes du pack PPCR/RIFSEEP, remarque étant faite que nous nous félicitons que le RIFSEEP ne soit pas encore appliqué à la DGDDI.

Les principes que nous défendons sont clairs :

*** Nous demandons une revalorisation du point d'indice significative afin que cesse le décrochage salarial de la fonction publique au regard du niveau de l'inflation**

*** Nous demandons l'intégration des primes à caractère de complément salarial dans les rémunérations indiciaires de sorte à ce que le niveau des pensions (retraites) soit préservé et augmenté à l'avenir.**

*** Nous demandons clairement une meilleure reconnaissance des qualifications**

*** Nous demandons la suppression de l'entretien d'évaluation et de tout autre dispositif pouvant remettre en cause une véritable reconnaissance de nos qualifications et de nos déroulements de carrière**

Autant de demandes légitimes qui ne sont pas garanties, bien au contraire, par le paquet PPCR/RIFSEEP !

Vous n'ignorez pas que le gouvernement a choisi de « neutraliser » le PPCR sur l'année 2018 pour des raisons budgétaires, en complément du gel du point d'indice. Cette neutralisation nous est d'ailleurs bizarrement reprochée par une OS signataire au motif que *notre refus de souscrire à ces dispositifs les auraient fragilisés...* alors que la même centrale syndicale n'a pas jugé bon de s'associer à la journée d'action intersyndicale du 22 mars pour la défense de la fonction publique, attaquée sur tous les fronts par le processus action publique 2022 (cap 2022) ! Tout ça rappelle l'histoire du cocu qui reproche à l'épouse fidèle le mauvais sort qui lui est fait... Si le gouvernement manque à sa parole, autant questionner le soutien qu'on lui apporte.

Vous n'oublierez pas non plus que ce gouvernement a décidé de réinstaurer le jour de carence qui pénalise pécuniairement les agents malades puisqu'il ne s'accompagne d'aucune compensation.

On ne peut pas déplorer d'un côté le manque de dynamisme de la demande et de la consommation tout en créant en même temps les conditions de leur stagnation.

La baisse du niveau de vie des fonctionnaires, la précarisation du statut, les multiples mécanismes managériaux conduisant à la dégradation des conditions de vie au travail : telles sont les préoccupations de la CGT et tels sont les combats dans lesquels elle s'inscrit.

Bulletin d'adhésion

Nom:

Prénom:

Grade:

Echelon:

Indice:

Unité ou bureau:

Adresse perso:

Courriel perso:

Téléphone perso:

à renvoyer par courriel à l'adresse suivante: cgt-marseille@douane.finances.gouv.fr

ou par courrier : SNAD CGT 56 boulevard de Strasbourg 13003 MARSEILLE

CRÉDITS D'IMPOTS

Tous les ans, vous pouvez déclarer les sommes versées au titre des cotisations syndicales sur la déclaration des revenus (case 7AC et 7AE pour le conjoint).

Ainsi, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt permettant de récupérer 66 % des sommes versées.

Exemple, sur une cotisation versée de 22 euros par mois, vous récupérez 14,5 euros par mois.

CONFIDENTIALITÉ

Votre adhésion au syndicat est un acte individuel qui est strictement encadré par la loi.

Ainsi l'adhésion n'est, en aucun cas, communiquée à l'employeur ou à quelque organisme que ce soit en dehors de la CGT.

Vous avez le choix de faire savoir ou non votre appartenance à la CGT, mais cela ne fera jamais l'objet d'une communication de notre part.

LIBERTÉ

L'adhésion au SNAD-CGT est sans engagement de durée.

Le prélèvement peut être suspendu ou arrêté à tout moment, sans frais ni préavis.



Vos élus:

En CAPL catégorie C: Fanny Dos Santos et Patrice Cinquini (Marseille BSP), Marc Talbot (Cannes BSI).

En CAPL catégorie B: Laurent De Vlaeminck (DI Marseille), Fabien Gateau (Nice aéroport), Marjorie Falconetti (Bureau Port St Louis).

En CT: Corinne Le Mercier (bureau de Port St Louis), Dominique Rabu (SG DR Corse), Laurent De Vlaeminck (DI Marseille) Gérard Vincent (PAE Nice), Christian Aguera (Bureau Port de Bouc) et Romain Barbot (BSI Avignon).

LA MISE A JOUR est une publication du SNAD CGT - section de Méditerranée

56 boulevard de Strasbourg 13003 Marseille